

## EMOVA GROUP

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 16.829.841 euros

Siège social : 23 rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris

(Ci-après la « Société »)

### RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-68 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance.

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018 font apparaître les principaux postes suivants :

Postes	Comptes annuels Société	Comptes Consolidés groupe
Chiffres d'affaires	7.738 K€	22.191 K€
Résultat d'exploitation	763 K€	1.134 K€
Résultat de l'exercice	995 K€	1.637 K€
Total bilan	42.048 K€	63.681 K€

Nous vous rappelons que l'activité sociale de l'exercice écoulé jusqu'à la date des présentes a été marquée par les principaux faits marquants suivants :

#### a) EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

##### i. Cession de points de vente au nom de la rose

Afin d'améliorer la rentabilité des magasins détenus en propre à Paris, la société ANR a réalisé les cessions suivantes :

- le 5 février 2018, cession du point de vente de Lourmel
- le 29/01/2018, cession du point de vente de Cler
- le 20/10/2017, cession du point de vente de Lecourbe

##### ii. Déploiement de EMOVA MARKET PLACE

Le Groupe a accéléré le déploiement de sa place de marché EMOVA MARKET PLACE dans son réseau de magasins. A la fin de l'exercice un peu plus d'un quart (1/4) du parc s'y approvisionne déjà régulièrement. Cette place de marché renforce l'attractivité des franchisés et des candidats.

iii. **Site internet marchand Monceau Fleurs et refonte du site internet marchand Au nom de la Rose**

Au mois de mars 2018, le Groupe a accéléré sa stratégie digitale avec le lancement du site internet Monceau Fleurs et la refonte du site internet Au Nom de la Rose.

iv. **Partenariat avec Amazon**

Au mois de mai 2018, le Groupe a conclu avec AMAZON un accord lui permettant d'être premier vendeur de bouquets de fleurs fraîches sur la plateforme Amazon. Ce partenariat contribue à l'accélération du développement du digital du groupe.

v. **Acquisition de la société BLOOM'S**

Le 17 septembre 2018, avec BLOOM'S, EMOVA GROUP intègre une nouvelle marque dynamique qui se développera aux côtés de ses quatre marques existantes.

Fondée en 2016, BLOOM'S est un « pure player » du végétal qui distribue des box de fleurs de saison sous forme d'abonnement et de cartes cadeau. Ces offres s'adressent essentiellement aux millennials (15-34 ans) et aux entreprises, clientèle complémentaire de celle d'EMOVA GROUP.

Avec cette acquisition, EMOVA GROUP accélère son déploiement dans le digital en complétant son offre web et renforce sa stratégie omnicanale (*en complémentarité du site Monceau Fleurs, la refonte du site Au Nom de la Rose et le partenariat signé avec Amazon cités précédemment*). BLOOM'S pourra accélérer sa croissance en s'appuyant sur l'ensemble des points de vente du groupe, lesquels pourront proposer de nouveaux services à une clientèle BtoC et BtoB.

Bloom's a été consolidé à 100% au 30 septembre 2018, mais son résultat ne sera inclus qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le chiffre d'affaires de la société BLOOM'S sur 9 mois est de 501 k€ (clôture au 31/12/2017).

Un PPA sera réalisé sous 12 mois.

vi. **Fusion – absorption de la société FLORE DISTRI**

Le 29 juin 2018, après le rachat des minoritaires effectué au cours de l'exercice 2016/2017 qui lui a permis de détenir 100% de la société FLORE DISTRI, le Groupe a procédé à sa fusion-absorption dans la société FLORIA CREATION avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

vii. **Cessions de participation**

Le 21 février 2018, la société MFEF a cédé sa participation de 13 % à la société HEKAYEM.

viii. **Prises de participation**

Le 6 avril 2018, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a pris une participation de 30 % dans la société ALWEZIA qui exploite 2 magasins à BREST.

ix. **Augmentations de capital**

Le 7 mai 2018, les sociétés RAPID'FLORE EXPANSION et MONCEAU FLEURS EXPANSION ont pris des participations de 5 % chacune dans la société MAYA qui exploite 2 magasins MONCEAU FLEURS et 1 magasin RAPID'FLORE /CŒUR DE FLEURS à Vichy et Cusset.

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 17 septembre 2018, statuant sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 20 juillet 2018, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 223.458,30 euros pour le porter de 16.605.767,70 euros à 16.829.226 euros par émission de 1.489.722 actions nouvelles de 0,15 euro de valeur nominale chacune émise au prix unitaire de 0,35 euro, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,20 euro et globale de 297.944,40 euros, entièrement souscrites et libérées par voie de compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues à l'égard de la Société.

**b) ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

**i. Augmentations de capital**

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 16 novembre 2018, il a été constaté l'exercice de 8.220 bons de souscription d'actions dits « BSA » (code ISIN : FR0013245123) et la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 616,50 euros, portant le capital social de 16.829.226 euros à 16.829.842,50 euros, par émission de 4.110 actions nouvelles au prix de 0,46 euro chacune.

**ii. Regroupement d'actions**

Le 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a convoqué une Assemblée Générale Mixte en vue notamment de statuer sur les sujets suivants : Regroupement des actions de la société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de trois (3) euros de valeur nominale unitaire, contre vingt (20) actions ordinaires anciennes de quinze (15) centimes d'euro de valeur nominale unitaire. Ce regroupement des actions a été décidé notamment en vue d'accompagner EMOVA Group dans l'évolution de son cœur de métier, à savoir la vente de fleurs et plantes et avait pour objectif de réduire la volatilité du cours de l'action EMOVA Group induite par le faible niveau de sa valeur boursière actuelle.

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a par décision en date du 2 octobre 2018, décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions et a également décidé, afin de maintenir les intérêts des porteurs des bons de souscription d'actions émis par EMOVA Group (code ISIN : FR0013245123, les « BSA ») n'ayant pas exercé leurs droits d'exercice, d'ajuster la parité d'exercice de manière proportionnelle à la variation de la valeur nominale des actions d'EMOVA Group compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : quarante (40) BSA donnent droit de souscrire à une action de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune au prix de neuf euros et vingt centimes (9,20€) par action nouvelle.

Un avis de regroupement d'actions a alors été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 octobre 2018, Bulletin n°121. Les opérations de regroupement se sont déroulées sur une période de 30 jours à compter du 8 octobre 2018 pour se terminer le 7 novembre 2018. Les actions nouvelles, issues du regroupement des actions anciennes ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013356755 pour la première fois le 7 novembre 2018.

Afin de faciliter les opérations de regroupement des actions, le Directoire a décidé le 18 septembre 2018 de suspendre la faculté d'exercice des BSA à compter du 2 octobre 2018 à (00 heure 01 minute,

heure de Paris) pour une durée maximum de trois (3) mois, soit au plus tard jusqu'au 4 janvier 2019 (23h59, heure de Paris). Un avis de suspension de la faculté d'exercice des BSA a été publié en date du 24 septembre 2018, Bulletin n°115.

Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté (i) l'annulation de 10 actions anciennes suite à la renonciation expresse en date du 2 octobre 2018 de la société EMOVA HOLDING à l'indemnisation visée à l'article R.228-12 du Code de commerce au titre des dix (10) actions formant rompus et (ii) la réalisation définitive du regroupement des actions d'EMOVA Group à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3,00 euros de valeur nominale chacune. A l'issue du regroupement des actions, le Directoire a donc constaté que le capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 16.829.841 euros est divisé en 5.609.947 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le Directoire a également par décision en date du 16 novembre 2018 décidé de de mettre fin à la période de suspension de la faculté d'exercice des BSA à compter de l'avis de reprise de la faculté d'exercice des BSA, lequel a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 26 novembre 2018, Bulletin n°142.

**c) PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'exercice 2018-2019 sera marqué par la poursuite du déploiement stratégique :

- élaboration du nouveau concept AU NOM DE LA ROSE et test pilote ;
- poursuite de l'accroissement du parc de magasins avec la multi-franchise et la transformation des points de vente indépendants en franchise ;
- poursuite du développement d'EMOVA MARKET PLACE ;
- leader sur le digital de la vente de fleurs avec BLOOM'S, AMAZON et les 2 sites marchands.

Dans ce contexte, EMOVA Group anticipe une croissance du chiffre d'affaires et la poursuite de la progression de l'EBITDA et du résultat opérationnel courant sur l'exercice 2018/2019. Le groupe vise le développement de son parc de magasins qui devrait passer le cap des 400 points de vente à fin septembre 2019.

\*\*\*

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire, que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019.

---

**Monsieur Laurent PFEIFFER**  
Président du Conseil de surveillance